

Conseil Communal du 29 janvier 2019

Présents :

Mr. Legrand, Echevin-Président
M.M. Henriët, Maret, Echevins
Mme Lignoul, Présidente du CPAS
MM. Margrève, Xhurdebise, Piette, Gustin, Roumez et Godefroid, Conseillers
M. Antoine, Directeur général

Ordre du jour

Le Président ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :

1/ Composition du Collège. Prestation de serment de la Présidente du Centre Public d'Action Sociale Composition du Collège. Prestation de serment de la Présidente du CPAS

Le Conseil,

PREND ACTE de ce qui suit :

Mr. Legrand, Premier Echevin, Président en l'absence du Bourgmestre, invite la Présidente Mme Lignoul à prêter entre ses mains le serment prévu :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Lignoul devient membre à part entière du Collège communal.

Le Président lui remet le signe distinctif (écharpe).

2/ Procès-verbaux des séances publiques du 18/12/2018. Approbation.

Le Conseil,

Par neuf voix pour et une abstention (Jacqueline Roumez)

APPROUVE le procès-verbal de :

a) la première séance publique du 18/12/2018, sauf à remplacer au point 11 les termes " Par 8 voix pour et 2 abstentions (Margrève, Piette) " par les termes " Par 8 voix pour et 2 abstentions (Margrève, Godefroid).

b) la seconde séance publique du 18/12/2018

3/ Mandat 2019 / 2024 . Déclaration de politique communale et volet budgétaire. Adoption

Le Conseil,

Par sept voix pour et trois abstentions (Piette, Margrève, Godefroid)

ADOpte la déclaration de politique communale présentée par le Collège communal

4/ Projet de schéma de Développement Territorial (SDT). Avis.

Le Conseil,

Par six voix pour et quatre abstentions (Margrève, Piette, Gustin, Godefroid)

DECIDE :

D'émettre un avis favorable sur le projet de SDT pour autant que les remarques émises par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie soient prises en compte ainsi que les remarques et observations reprises dans la note annexée à la présente.

5/ Avant-projet d'arrêté du Gouvernement régional adoptant les liaisons écologiques en Wallonie. Avis.

Le Conseil,

Par six voix pour et quatre abstentions (Margrève, Piette, Gustin, Godefroid)

DECIDE :

d'émettre un avis favorable sur l'avant-projet d'arrêté présenté par le Gouvernement régional pour adopter les liaisons écologiques en Wallonie, pour autant que les remarques émises par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie asbl soient prises en compte.

6/ Renouveau de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

Le Conseil,

A l'unanimité

DECIDE :

- de procéder au renouvellement complet des mandats des membres de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.)
- de fixer à 8 le nombre de membres effectifs ,non compris le Président :
 - 2 membres représentant un quart de membres du Conseil communal et choisi selon une représentation proportionnelle à l'importance de la majorité et de l'opposition au sein de ce Conseil ;
 - 6 membres choisis, parmi les personnes ayant fait acte de candidature, selon des répartitions géographique, de tranche d'âge et homme/femme équilibrées, et en veillant à assurer une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité.
- de laisser la possibilité de désigner plus d'un suppléant par membre effectif en fonction du nombre de candidatures qui seront déposées.
- de charger le Collège communal de procéder à l'appel public aux candidatures endéans le mois de la présente décision et pour une durée minimale de 30 jours.

7/ Intercommunales A.I.V.E. scrl et A.I.V.E. Secteur valorisation et propreté. Désignation des représentants communaux aux Assemblées générales

Le Conseil,

A l'issue d'un scrutin secret, et à l'unanimité

MANDATE : a) Mrs Bairin, Legrand et Henriet, pour la majorité

b) Mrs. Piette et Gustin pour la minorité

pour représenter la Commune aux Assemblées générales d'«A.I.V.E.» scrl et d'«A.I.V.E. secteur valorisation propreté » jusqu'au 31/12/2014.

8/ Intercommunales ECETIA Intercommunale SCRL et ECETIA Finances SCRL. Désignation des représentants communaux aux Assemblées générales

Le Conseil,

A l'issue d'un scrutin secret, et à l'unanimité

MANDATE a) M.M. Bairin, Lignoul, Roumez, pour la majorité

b) Mrs. Gustin et Godefroid, pour la minorité

afin de représenter la Commune aux Assemblées générales «d'Ectetia Intercommunale scrl » et «d'Ectetia Finances scrl » jusqu'au 31/12/2024

9/ Intercommunale ORES Assets SCRL. Désignation des représentants aux Assemblées générales

Le Conseil,

MANDATE : a) Mrs. Xhurdebise, Bairin et Henriet pour la majorité

b) Mrs. Piette et Gustin pour la minorité

afin de représenter la Commune lors des assemblées générales jusqu'au 31/12/2024

10/ Intercommunale FINIMO SCRL. Désignation des représentants aux Assemblées générales

Le Conseil,

A l'unanimité

MANDATE : a) Mrs. Bairin, Legrand et Melle Maret pour la majorité

b) Mme Margrève et Mr. Godefroid , pour la minorité

afin de représenter la Commune aux assemblées générales de FINIMO SCRL jusqu'au 31/12/2024

11/ Intercommunale Publifin SCRL. Désignation des représentants aux assemblées générales

Le Conseil,

A l'unanimité

MANDATE : a) Mrs. Bairin et Henriet, Mme Roumez, pour la majorité

b) Mme Margrève et Mr. Godefroid, pour la minorité

afin de représenter la Commune aux assemblées générales «de Publifin scrl» jusqu'au 31/12/2024

12/ Intercommunale Aqualis SCRL. Désignation des représentants aux assemblées générales.

Le Conseil,

A l'unanimité

MANDATE : a) Mr. Legrand, Melle Maret et Mme Roumez, pour la majorité

b) Mrs. Piette et Godefroid, pour la minorité

afin de représenter la Commune aux assemblées générales d'Aqualis SCRL jusqu'au 31/12/2024

13/ Intercommunale A.I.D.E. SCRL. Désignation des représentants aux Assemblées générales

Le Conseil,

A l'issue d'un scrutin secret, et à l'unanimité

MANDATE : a) Mrs. Bairin, Legrand et Xhurdebise pour la majorité...

b) Mme Margrève et Mr. Piette, pour la minorité

afin de représenter la Commune aux assemblées générales de l'A.I.D.E. SCRL jusqu'au 31/12/2024

14/ Intercommunale IMIO SCRL. Désignation des représentants aux assemblées générales

Le Conseil,

A l'unanimité

DESIGNE : a) Mr. Bairin, Mmes Lignoul et Roumez, pour la majorité

b) Mrs. Gustin et Godefroid, pour la minorité

afin de représenter la Commune aux assemblées générales d'IMIO SCRL jusqu'au 31/12/2024

15/ Intercommunale NEOMANSIO SCRL. Désignation des représentants aux assemblées générales

Le Conseil,

A l'unanimité

MANDATE : a) Mr. Henriet, Mmes Lignoul et Roumez pour la majorité

b) Mme Margrève et Mr. Gustin, pour la minorité

afin de représenter la Commune aux Assemblées générales de NEOMANSIO SCRL. jusqu'au 31/12/2024

16/ Asbl Contrat de rivière pour l'Amblève / Rour . Représentant communal. Désignation.

Le Conseil,

MANDATE Mr. Legrand comme représentant de la Commune tant pour les assemblées générales qu'au sein du Conseil d'administration de l'Asbl Contrat de rivière pour l'Amblève / Rour et ce, jusqu'au 31/12/2024

17/ Asbl Centre Régional de la Petite Enfance (CRPE). Représentants. Désignation.

Le Conseil,

DESIGNE Mr. Xhurdebise, Mme Lignoul, Melle Maret pour la majorité, ainsi que Mme Margrève et Mr. Godefroid pour la minorité en qualité de membres à l'assemblée générale de l'Asbl Centre Régional de la Petite Enfance pour le mandat 2019/2024

18/ Asbl Région de Verviers - Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège. Désignation des représentants aux assemblées générales

Le Conseil,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : De poursuivre l'adhésion de la Commune à l'ASBL Région de Verviers.

Article 2 : Dans les limites fixées au budget 2019, à l'article 101-332-01, de verser une cotisation annuelle maximale de 0,125€ par habitant.

Article 3 : Outre le Bourgmestre, M. Bairin (Groupe Ensemble), membre de plein droit du Conseil d'Administration, de désigner Mrs Legrand et Henriet (Groupe "Ensemble") et Mrs. Gustin et Godefroid (Groupe "Avec Vous") pour représenter la Commune aux assemblées générales jusqu'au 31/12/2024.

19/ Asbl Maison du Tourisme de la Haute Ardenne . Désignation des représentants aux Assemblées générales et au Conseil d'administration

A/ Assemblée générale

Le Conseil,

DESIGNE pour la période 2019 / 2024 , cinq représentants communaux aux assemblées générales de l'association sans but lucratif, à savoir :

- 3 représentants pour le Groupe "Ensemble" : Melle Maret, Mmes Lignoul et Roumez
- 2 représentants pour le Groupe "Avec vous" : Mme Margrève et Mr. Piette

B/ Conseil d'administration

Le Conseil,

MANDATE : a) 2 représentants pour le Groupe "Ensemble" : Melle Maret et Mme Lignoul

- b) 1 représentant pour le Groupe "Avec vous " : Mme Margrève

20/ Asbl Fédération du tourisme pour la Province de Liège. Désignation du représentant aux assemblées générales

Le Conseil,

DESIGNE Melle Anaïs Maret pour représenter la Commune de Trois-Ponts au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Fédération du Tourisme de la Province de Liège jusqu'au 31/12/2024.

21/ Scrl Société de logement "Le Foyer Malmédien ". Désignation des représentants aux Assemblées générales

Le Conseil,

DESIGNE : a) MM.Lignoul, Xhurdebise et Roumez pour la majorité

b) M.M. Margrève et Godefroid pour la minorité

pour représenter la Commune aux Assemblées générales «du Foyer Malmédien scrl» jusqu'au 31/12/2024

22/ Scrl Crédit Social Logement . Représentants. Désignation.

Le Conseil,

DESIGNE Mrs. Henriet , Godefroid et Gustin pour représenter la Commune de Trois-Ponts au sein du Crédit Social Logement SCRL et ce, jusqu'au 31/12/2024.

23/ Opérateur de Transport de Wallonie. Représentant au sein de l'organe de consultation des bassins de mobilité. Désignation.

Le Conseil,

DESIGNE Mr. Henriet pour représenter la Commune à l'organe de consultation des bassins de mobilité jusqu'au 31/12/2024

24/ Extension des compétences de l'agent constatateur aux matières d'urbanisme . Prise d'acte.

Le Conseil,

PREND ACTE de l'extension des compétences de Mme Anne Stilmant aux matières d'urbanisme.

25/ Achat 2019 de pièces de distribution et de production pour le réseau d'alimentation en eau. Approbation des conditions et du mode de passation du marché public. Décisions.

Le Conseil,

DECIDE :

- De confier à un seul adjudicataire le marché de livraison du matériel qui sera nécessaire à la gestion du réseau d'alimentation et de distribution en eau pour la période du 31/03/2019 au 01/04/2020.
- D'approuver le cahier des charges N° 2019/003 et le montant estimé du marché "Pièces de distribution et de production d'eau 2019",. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 21.500,00 € hors TVA.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

- De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget ordinaire et budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 87401/1240101 « Matériaux Poste Production », 87402/12401-01 « Matériaux - Poste Distribution » et 87401/744-51 (n° de projet 20190025) « Achat de matériel d'équipement et d'exploitation – service des eaux ».
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

26/ Triages de Wanne et Basse-Bodeux. Cessions de chablis opérées dans l'urgence par le Collège communal. Information.

A/ Le Conseil,

PREND ACTE de la résolution précitée du Collège Communal.

B/ Le Conseil,

PREND ACTE de la résolution précitée du Collège Communal.

27/ Renouveaulement de la Commission des Affaires économiques. Décision

Le Conseil,

DECIDE du principe de constituer une nouvelle « Commission des Affaires économiques »

28/ Isolation et réparation d'une partie de la toiture plate de la salle des fêtes de Basse-Bodeux. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil,

DECIDE :

- D'isoler et de réparer une partie de la toiture plate de la salle communale sise Rue de la Coulée à Basse - Bodeux.
- D'approuver le cahier des charges N° 2019/006 et le montant estimé (27.000,00 € tva) du marché "Isolation et réparation d'une partie de la toiture plate de la Salle des fêtes de Basse -Bodeux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 124/72454 (n° de projet 20190011) « Remplacement de la Toiture de la Salle de Basse-Bodeux ».
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

Le Président clôt la séance à 22h10

Par le Conseil,

Le Directeur général,

J.-P. Antoine

Le Président,

C. Legrand